

Page: 1/15

Date d'impression : 04.04.2024 Révision: 04.04.2024

Numéro de version 311 (remplace la version 310)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit 600248

· Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

· Code du produit: 4317784305488

· UFI: 581R-94SG-9C0H-M212

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Emploi de la substance / de la préparation Produit de préservation de corrosion
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

E/D/E - Einkaufsbuero Deutscher Eisenhaendler GmbH EDE Platz 1 D-42389 Wuppertal Germany

Tel. +49 202 6096-0 e-mail: sdb@ede.de

- · Service chargé des renseignements: Product safety department
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1	H222-H229	Recipient sous pression: peut eclater sous l'effet de la chaleur.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Carc. 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# · 2.2 Éléments d'étiquetage

# · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



Page: 2/15

Date d'impression : 04.04.2024 Révision: 04.04.2024

Numéro de version 311 (remplace la version 310)

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 1)

#### · Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07 GHS08

## · Mention d'avertissement Danger

## · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

4-méthylpentane-2-one acétone butanone acétate d'éthyle

#### Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### · Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

#### · Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

(suite page 3)



Page: 3/15

Date d'impression : 04.04.2024 Révision: 04.04.2024

Numéro de version 311 (remplace la version 310)

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 2)

# · 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

# · 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-xxxx	oxyde de diméthyle Flam. Gas 1A, H220	30-50%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène Flam. Liq. 3, H226 STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	2,5-10%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49-xxxx 01-2119498062-37-xxxx	acétone Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	_ 1-10%
CAS: 108-10-1 EINECS: 203-550-1 Numéro index: 606-004-00-4 Reg.nr.: 01-211947398030	4-méthylpentane-2-one Flam. Liq. 2, H225 Carc. 2, H351 Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066 ATE: LC50/4h inhalatoire: 11 ppm	1-10%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 Reg.nr.: 01-2119457290-43-xxxx	butanone Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	1-10%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Numéro index: 607-022-00-5 Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx	acétate d'éthyle  Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	1-10%

age 4) - FR —



Page: 4/15

Date d'impression : 04.04.2024 Révision: 04.04.2024

Numéro de version 311 (remplace la version 310)

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

	(suite o	de la page 3)
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6	butane-1-ol	1-10%
Numéro index: 603-004-00-6	Flam. Liq. 3, H226 Eye Dam. 1, H318	
Reg.nr.: 01-2119484630-38-xxxx	Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	
CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	1-10%
EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1	<ul><li>♦ Flam. Liq. 3, H226</li><li>♦ STOT SE 3, H336</li></ul>	
Reg.nr.: 01-2119485493-29-xxxx		
01-2119485493-29-0059		

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### · Remarques générales:

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

## · Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

#### · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

## · Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

#### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

(suite page 5)



Page : 5/15

Date d'impression : 04.04.2024 Révision: 04.04.2024

Numéro de version 311 (remplace la version 310)

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 4)

# $\cdot$ 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

## · 5.3 Conseils aux pompiers

#### · Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de protection respiratoire.

#### · Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante.

#### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

# · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

# · Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

(suite page 6)



Page: 6/15

Date d'impression : 04.04.2024 Révision: 04.04.2024

Numéro de version 311 (remplace la version 310)

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 5)

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle  VLEP Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm  CAS: 1330-20-7 xylène  VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée  CAS: 67-64-1 acétone  VLEP Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm  CAS: 108-10-1 4-méthylpentane-2-one  VLEP Valeur momentanée: 208 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 83 mg/m³, 50 ppm  CAS: 78-93-3 butanone  VLEP Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
CAS: 1330-20-7 xylène  VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée  CAS: 67-64-1 acétone  VLEP Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm  CAS: 108-10-1 4-méthylpentane-2-one  VLEP Valeur momentanée: 208 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 83 mg/m³, 20 ppm  CAS: 78-93-3 butanone  VLEP Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée  CAS: 67-64-1 acétone  VLEP Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm  CAS: 108-10-1 4-méthylpentane-2-one  VLEP Valeur momentanée: 208 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 83 mg/m³, 20 ppm  CAS: 78-93-3 butanone  VLEP Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée  CAS: 67-64-1 acétone  VLEP Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm  CAS: 108-10-1 4-méthylpentane-2-one  VLEP Valeur momentanée: 208 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 83 mg/m³, 20 ppm  CAS: 78-93-3 butanone  VLEP Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
risque de pénétration percutanée  CAS: 67-64-1 acétone  VLEP Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm  CAS: 108-10-1 4-méthylpentane-2-one  VLEP Valeur momentanée: 208 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 83 mg/m³, 20 ppm  CAS: 78-93-3 butanone  VLEP Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
VLEP Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm  CAS: 108-10-1 4-méthylpentane-2-one  VLEP Valeur momentanée: 208 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 83 mg/m³, 20 ppm  CAS: 78-93-3 butanone  VLEP Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm  CAS: 108-10-1 4-méthylpentane-2-one  VLEP Valeur momentanée: 208 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 83 mg/m³, 20 ppm  CAS: 78-93-3 butanone  VLEP Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
CAS: 108-10-1 4-méthylpentane-2-one  VLEP Valeur momentanée: 208 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 83 mg/m³, 20 ppm  CAS: 78-93-3 butanone  VLEP Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 83 mg/m³, 20 ppm  CAS: 78-93-3 butanone  VLEP Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
VLEP Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
risque de pénétration percutanée
CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle
VLEP Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm
CAS: 71-36-3 butane-1-ol
VLEP Valeur momentanée: 150 mg/m³, 50 ppm
CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle
VLEP Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm

## · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 7)



Page: 7/15

Date d'impression : 04.04.2024 Révision: 04.04.2024

Numéro de version 311 (remplace la version 310)

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 6)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les veux.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

#### · Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. (DIN EN 140/ DIN EN 14387) Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection (DIN EN 374)

## · Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques (DIN EN 166)

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs (DIN EN 14605)

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- $\cdot$  9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales

Couleur: Brun-roux
 Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: 1,1 Vol %Supérieure: 18,6 Vol %

(suite page 8)



Page: 8/15

Date d'impression: 04.04.2024 Révision: 04.04.2024

Numéro de version 311 (remplace la version 310)

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 7)

· Point d'éclair -41 °C · Température d'auto-inflammation 235 °C

· Température de décomposition: Non déterminé. Hα· Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

· Cinématique: 23 °C - 4 mm (ISO 2431)

Non déterminé. · Dynamique:

· Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. 4.000 hPa · Pression de vapeur à 20 °C:

Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 0,84 g/cm3 · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Non déterminé.

· VOC (CE) g/l

· Teneur en substances solides: 6,1 %

· Changement d'état

Température de suintement:

 Propriétés comburantes Non déterminé. · Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

 Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant

· Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous

pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant

(suite page 9)



Page: 9/15

Date d'impression : 04.04.2024 Révision: 04.04.2024

Numéro de version 311 (remplace la version 310)

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 8)

· Explosibles désensibilisés

néant

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
CAS: 115-	10-6 oxyd	le de diméthyle
Inhalatoire	LC50/4h	308 ppm (rat)
CAS: 67-64	4-1 acétoi	ne
Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	76 mg/m³ (rat)
CAS: 108-	10-1 4-mé	thylpentane-2-one
Oral	LD50	2.080 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	16.000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4h	11 ppm (ATE)
		8,3-16,6 ppm (rat)
CAS: 78-93	3-3 butan	one
Oral	LD50	3.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (lapin)
CAS: 141-	78-6 acéta	ate d'éthyle
Oral	LD50	5.620 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	1.600 ppm (rat)
CAS: 71-30	6-3 butan	e-1-ol
Oral	LD50	790 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	8.000 ppm (rat)
		(suite page 10)

(suite page 10)



Page: 10/15

Date d'impression: 04.04.2024 Révision: 04.04.2024

Numéro de version 311 (remplace la version 310)

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 9)

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	LD50	13.100 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	>21 ppm (rat)

#### · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

# · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

# · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

#### · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

# · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### · 12.1 Toxicité

12.1 TOXIONS		
· Toxicité aquatique:		
CAS: 67-64	4-1 acétone	
	LC50 (96h)	5.000 mg/L (Lepomis macrochirus)
	LC50/48h	8.800 mg/l (Daphnia magna)
	NOEC	430 mg/l (algae)
	NOEC/16h	1.700 mg/l (Pseudomonas putida)
	NOEC/48h	4.740 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
	96h LC50	5.540 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
CAS: 78-93-3 butanone		
Inhalatoire	LC50	2.993 mg/L (Lepomis macrochirus)
		(suite page 11)

(suite page 11)



Page: 11/15

Date d'impression : 04.04.2024 Révision: 04.04.2024

Numéro de version 311 (remplace la version 310)

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

suite de la page 10

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle	
LC50 (96h)	18 mg/L (Pimephales promelas)
EC50 (48h)	44 mg/L (Daphnia magna)
EC50/24h	73 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	647,7 mg/l (S)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets:
- · Catalogue européen des déchets

16 05 04\* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR UN1950 AÉROSOLS

· IMDG AEROSOLS

· IATA AEROSOLS, flammable

(suite page 12)



Page: 12/15

Date d'impression: 04.04.2024 Révision: 04.04.2024

Numéro de version 311 (remplace la version 310)

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 11)

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR



· Classe 2 5F Gaz. · Étiquette 2.1

· IMDG, IATA



2.1 Gaz. Class · Label 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

· No EMŚ:

F-D,S-U

· Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category

C, Clear of living quarters.

Attention: Gaz.

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 · Segregation Code

litre:

Segregation as for class 9. Stow "separated from" class

1 except for division 1.4.

For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:

Segregation as for the appropriate subdivision of class

2.

For WASTE AEROSOLS:

Segregation as for the appropriate subdivision of class

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

(suite page 13)



Page: 13/15

Date d'impression : 04.04.2024 Révision: 04.04.2024

Numéro de version 311 (remplace la version 310)

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 12)

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 1L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

Catégorie de transportCode de restriction en tunnels

· IMDG

Limited quantities (LQ)
 Excepted quantities (EQ)
 Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

· "Règlement type" de l'ONU: UN1950, AÉROSOLS, 2.1

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

## · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

4-méthylpentane-2-one

acétone

butanone

acétate d'éthyle

#### · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

(suite page 14)



Page: 14/15

Date d'impression : 04.04.2024 Révision: 04.04.2024

Numéro de version 311 (remplace la version 310)

### Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 13)

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Methanol
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

CAS: 67-64-1 acétone

#### Scénarios d'exposition

Exposure scenario(s) of ingredients (if present) are available on request at: sdb@ede.de

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- · Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits

(suite page 15)



Page: 15/15

Date d'impression: 04.04.2024 Révision: 04.04.2024

Numéro de version 311 (remplace la version 310)

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 14)

· Contact: sdb@ede.de

· Date de la version précédente: 10.02.2021 · Numéro de la version précédente: 310

## · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR ·